

Mise à jour de vos prix

FLX04700246802012-07RMED01

**EARL SAINT MAXIME
CHEMIN DE LANDAU
MAS D ARAHC
30300 BEAUCAIRE**

MARSEILLE, le 16/02/2022

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi de faire confiance à EDF pour la fourniture en électricité de votre(vos) site(s) et nous vous en remercions. Dans la facture ci-jointe, vous constaterez que **les prix applicables à votre consommation d'électricité ont diminué à compter du 1^{er} janvier 2022**. A travers ce courrier, nous souhaitons vous aider à mieux comprendre cette évolution et celles à venir :

Mise à jour des prix de votre contrat d'électricité

Les prix de l'électricité sur tous les marchés européens connaissent des hausses historiques ces derniers temps : le prix d'achat moyen de l'électricité est ainsi passé de 50€/MWh en janvier 2021 à plus de 400€/MWh durant les dernières semaines de 2021.⁽¹⁾

Toutefois, **avec votre Contrat Garanti d'EDF vous bénéficiez de prix garantis⁽²⁾ qui vous protègent de ces variations du marché sur la durée de votre engagement initial** (36, 24 ou 12 mois).

Vos prix de l'électricité n'évolueront qu'à la reconduction de votre contrat et seront alors garantis pour une nouvelle période de 12 mois.

Concernant la baisse de vos prix au 1^{er} janvier 2022, celle-ci résulte de l'évolution des coûts induits par des **dispositifs réglementaires** applicables à la fourniture d'électricité : nous vous faisons ainsi bénéficier de la baisse des coûts liés au mécanisme de Capacité et aux Certificats d'Economies d'Energie (CEE, pour les clients tertiaires) pour l'année 2022.⁽³⁾

Évolution des taxes

Par ailleurs, la Loi de Finances pour 2022 prévoit une **baisse de la CSPE** (Contribution au Service Public de l'Électricité, également appelée **TICFE**).

Dans son communiqué du 13 janvier, le gouvernement a précisé que la TICFE sera abaissée, à compter du 1^{er} février 2022 et pour un an, à son niveau minimum prévu par le droit européen. Ainsi **le montant nominal de cette taxe passe de 23,6 €/MWh⁽⁴⁾ en 2021 à 0,5 €/MWh pour les entreprises (> 36 kVA) et de 25,8 €/MWh⁽⁴⁾ en 2021 à 1 €/MWh pour les « autres personnes »** (résidentiels, professionnels...), ce qui va entraîner une **baisse de votre facture d'électricité Hors TVA.⁽⁵⁾**

Nous vous remercions à nouveau de votre confiance et restons à votre écoute,

Votre interlocuteur commercial EDF



⁽¹⁾ Prix d'achat moyen de l'électricité pour l'année de livraison 2022, prix disponibles sur www.eex.com

⁽²⁾ Hors évolution des coûts induits par la réglementation en application des Conditions Générales de Vente et hors évolution du Tarif d'Utilisation des Réseaux de Distribution. L'abonnement et le prix du kWh seront majorés de plein droit du montant des taxes, impôts, charges ou contribution de toute nature supportés par EDF au titre du contrat.

⁽³⁾ Retrouvez plus d'informations sur les pages Capacité et CEE du site EDF <https://www.edf.fr/entreprises/mecanisme-de-capacite> et <https://www.edf.fr/entreprises/le-dispositif-cee-les-cles-pour-tout-comprendre>

⁽⁴⁾ Ce montant intègre la Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE) qui a fusionné avec la CSPE au 1^{er} janvier 2022 ; les montants affichés ne tiennent pas compte d'un éventuel tarif réduit dont vous pourriez bénéficier.

⁽⁵⁾ Retrouvez plus d'informations sur les pages Taxes du site EDF <https://www.edf.fr/entreprises/la-cspe-au-1er-janvier-2022> et <https://www.edf.fr/entreprises/taxes-et-contributions-sur-l-electricite-au-1er-janvier-2022>



Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

RC PME - Professionnels - Collectivités

Par courrier

Direction Commerciale Régionale
TSA 20248
13344 MARSEILLE CEDEX 15

Par internet

e-mail : edfentreprises-mediterranee-11@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

0 810 333 633

Service 0,05 €/min
+ prix appel

Urgence

Dépannage électricité Enedis :

0 811 882 200

Service 0,05 €/appel
+ prix appel

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : 6294779049
Compte commercial : 1-CJPASL5

Votre contrat

Offre électricité : Contrat Garanti +

Nom du client

EARL SAINT MAXIME

Lieu de consommation

Référence acheminement : 30002451012615
MAS D'ARHC
30300 BEAUCALRE

FLX04700246802012-07RMED01

EARL SAINT MAXIME
CHEMIN DE LANDAU
MAS D ARAHC
30300 BEAUCALRE

Facture du 16/02/2022

n° 10144262420



Electricité

Montant Hors TVA	288,83 €
Montant TVA (payée sur les débits)	57,77 €

Facture TTC

346,60 €

Montant total à payer (TTC)

346,60 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 10,00 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 16/03/2022 (sauf résiliation intervenue entre temps)

Paiement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de
à partir du :

346,60 €

03/03/2022

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 06156819001 XX



EARL SAINT MAXIME

Document à conserver 10 ans

Détail de votre facture du 16/02/2022 n° 10144262420

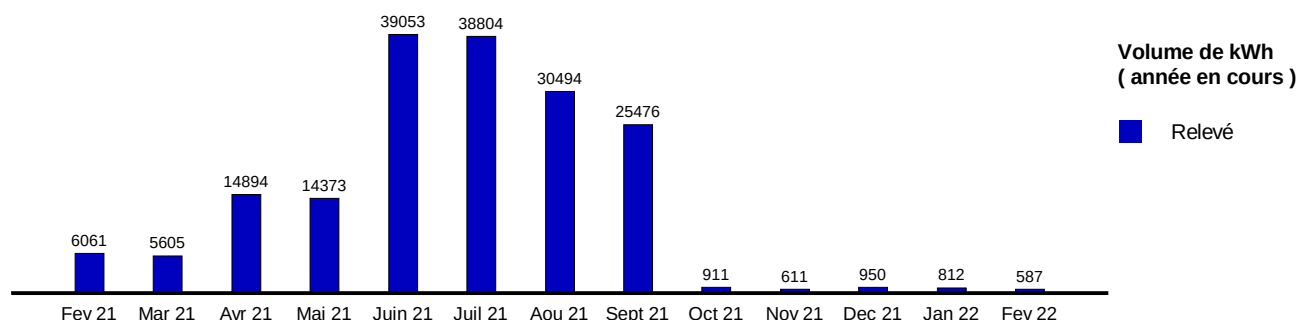
Données contrat

Contrat Garanti +
Réf. de votre contrat 1-CJPE787
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 20/04/2020
Venant à échéance le 19/04/2023

Données Point de Livraison

MAS D'ARAH 30300 BEAUCAIRE
Réf Acheminement Electricité : 30002451012615
Identifiant complémentaire : 0000019095

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité				72,04 €	HT
Abonnement électricité (HT)	Période	Prix unitaire HT		32,50 €	Taux de TVA
Abonnement	du 01/01/2022 au 28/02/2022	32,50 €/mois		65,00 €	20,00 %
Annulation de l'abonnement	du 01/01/2022 au 31/01/2022			-32,50 €	20,00 %
Consommation (HT)	Période	Conso 587 kWh	Prix unitaire HT	39,54 €	Taux de TVA
Régularisation Electricité Heures Pleines Hiver	du 18/12/2021 au 17/01/2022	-535 kWh	8,893 c€/kWh	-47,58 €	20,00 %
Régularisation Electricité Heures Creuses Hiver	du 18/12/2021 au 17/01/2022	-277 kWh	5,270 c€/kWh	-14,60 €	20,00 %
Refacturation Electricité Heures Pleines Hiver	du 18/12/2021 au 31/12/2021	242 kWh	8,893 c€/kWh	21,52 €	20,00 %
Refacturation Electricité Heures Pleines Hiver	du 01/01/2022 au 17/01/2022	293 kWh	8,450 c€/kWh	24,76 €	20,00 %
Refacturation Electricité Heures Creuses Hiver	du 18/12/2021 au 31/12/2021	125 kWh	5,270 c€/kWh	6,59 €	20,00 %
Refacturation Electricité Heures Creuses Hiver	du 01/01/2022 au 17/01/2022	152 kWh	5,241 c€/kWh	7,97 €	20,00 %
Electricité Heures Pleines Hiver	du 18/01/2022 au 14/02/2022	315 kWh	8,450 c€/kWh	26,62 €	20,00 %
Electricité Heures Creuses Hiver	du 18/01/2022 au 14/02/2022	272 kWh	5,241 c€/kWh	14,26 €	20,00 %

Utilisation du réseau de distribution et prestations techniques (identique pour l'ensemble des fournisseurs)				174,95 €	HT
		Quantité	Prix unitaire HT		Taux de TVA
Composante de gestion - Reprise	du 18/01/2022 au 16/02/2022			-15,19 €	20,00 %
Composante de gestion - Echu	du 18/01/2022 au 14/02/2022	28.000 c.j	50.63 c€/c.j	14,18 €	20,00 %
Composante de gestion - Echoir	du 15/02/2022 au 16/03/2022	30.000 c.j	50.63 c€/c.j	15,19 €	20,00 %
Composante de comptage - Reprise	du 18/01/2022 au 16/02/2022			-19,31 €	20,00 %
Composante de comptage - Echu	du 18/01/2022 au 14/02/2022	28.000 p.j	64.36 c€/p.j	18,02 €	20,00 %
Composante de comptage - Echoir	du 15/02/2022 au 16/03/2022	30.000 p.j	64.36 c€/p.j	19,31 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 18/01/2022 au 16/02/2022	PS pondérée : 76 kW		-128,92 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 18/01/2022 au 14/02/2022	2135.000 kW	5.64 c€/kW	120,33 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 15/02/2022 au 16/03/2022	2287.500 kW	5.64 c€/kW	128,92 €	20,00 %
Composante de soutirage Pointe	du 18/01/2022 au 14/02/2022	65.000 kWh	4.43 c€/kWh	2,88 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 18/01/2022 au 14/02/2022	250.000 kWh	4.43 c€/kWh	11,08 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Hiver	du 18/01/2022 au 14/02/2022	272.000 kWh	3.11 c€/kWh	8,46 €	20,00 %

Services				0,00 €	HT
					Taux de TVA
E-Services (Espace client, Bilan annuel)				INCLUS	

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)				41,84 €	Hors TVA
	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA		Taux de TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 18/01/2022 au 31/01/2022	294 kWh	2,36097 c€/kWh	6,94 €	20,00 %
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 01/02/2022 au 14/02/2022	293 kWh	0,05000 c€/kWh	0,15 €	20,00 %
Taxe Communale sur la Conso Finale Electricité	du 18/01/2022 au 14/02/2022	587 kWh	0,22100 c€/kWh	1,30 €	20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 18/01/2022 au 15/02/2022	152,53	21,93 %	33,45 €	20,00 %

Total Hors TVA pour ce site				288,83 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)				Assiette	57,77 €
TVA à 20,00%				288,83 €	57,77 €
Total TTC pour ce site				346,60 €	TTC

Données de comptage

Identifiant de comptage : 041636032864 Type de compteur : PME-PMI
Acheminement : Tarif BT sup 36kVA Longue Utilisation
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 76

Puissance(s) souscrite(s) (kW ou kVA)

Opérateur Heures de pointe 36
Opérateur Heures pleines hiver 36
Opérateur Heures creuses hiver 36
Opérateur Heures pleines été 115
Opérateur Heures creuses été 115



EARL SAINT MAXIME

Détail de votre facture du 16/02/2022 n° 10144262420

Données contrat

Contrat Garanti +
Réf. de votre contrat 1-CJPE787
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 20/04/2020
Venant à échéance le 19/04/2023

Données Point de Livraison

MAS D'ARAH 30300 BEAUCALIRE
Réf Acheminement Electricité : 30002451012615
Identifiant complémentaire : 0000019095

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin	Puissances atteintes (kW ou kVA)	
Pointe	10752 le 18/01/2022	10817 le 14/02/2022	du 18/01/2022 au 14/02/2022 : Pointe	4
Heures Pleines Hiver	62836 le 18/01/2022	63086 le 14/02/2022	du 18/01/2022 au 14/02/2022 : Heures Pleines Hiver	8
Heures Creuses Hiver	30177 le 18/01/2022	30449 le 14/02/2022	du 18/01/2022 au 14/02/2022 : Heures Creuses Hiver	4
Heures Pleines Été	689120 le 18/01/2022	689120 le 14/02/2022	du 18/01/2022 au 14/02/2022 : Heures Pleines Été	0
Heures Creuses Été	271475 le 18/01/2022	271475 le 14/02/2022	du 18/01/2022 au 14/02/2022 : Heures Creuses Été	0

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Vos prix facturés pour les consommations à compter du 1er janvier 2022 incluent une mise à jour du coût de la capacité, calculé sur le résultat des enchères. Retrouvez le résultat des enchères directement sur le site internet d'EDF.

Taxes Electricité : conformément à la réglementation, le tarif de la CSPE évolue en date du 1er janvier 2022. La CSPE intègre désormais l'ancienne part départementale de la TCFE. Pour en savoir plus veuillez consulter notre site EDF Entreprise

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : 45 jours dans les conditions prévues à l'article "Date d'effet, Durée et Résiliation" des Conditions Particulières de Vente de vos contrats de fourniture d'énergie et de services

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais.

Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2020 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable : 74,5% nucléaire, 17,1% renouvelables (dont 7,2% hydraulique, 5,9% éolien, 2,3% solaire, géothermie 1,1% et 0,5% Biomasse), 7,7% gaz, 0,4% pétrole, 0,3% charbon.

Origine 2020 de l'électricité des offres EDF 100% énergie renouvelable (certifiée par des garanties d'origine sans engagement de provenance) : 98,2% hydraulique (97,8% France dont 0,5% enchères, 0,2% Allemagne, 0,1% Suisse), 1,5% biomasse enchères France, 0,3% éolien France.

Si votre option énergie renouvelable est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des deux mix ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2020 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

